Ministère du Commerce extérieur

Rapport annuel 1984-1985

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère du Commerce extérieur

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-09262-0
ISSN: 0829-0326

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère du Commerce extérieur pour l'exercice financier 1984-1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre du Commerce extérieur,

Bernard Landry

Québec, juin 1985

Table des matières

Présentation du Ministère 7
Mandat 7
Organisation 7
Personnel 9

Contexte international 11
L'environnement international 11
Les exportations internationales du Québec 11

Principales réalisations du Ministère 15
Activité extraordinaire 15
— Le sommet sur « Le Québec dans le monde » 15
Services à la clientèle 16
— Action institutionnelle 16
— Développement de l'offre à l'exportation 16
— Expansion des marchés 17
• Programme APEX 17
• Programme ACTIM-MCE 17
• Autres programmes 18
— Représentation à l'étranger 19
— Activités de communications 20
Gestion des ressources humaines et financières 20

Annexes 21
— Le budget 21
— Les responsables 23

Présentation du Ministère:
Son mandat

Le ministère du Commerce extérieur existe depuis le 12 janvier 1983, date de la proclamation gouvernementale de sa loi constitutive (L.R.Q., c. M-29.1) qui avait été sanctionnée le 16 décembre 1982.

Le Ministère a reçu le mandat d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques en matière de relations économiques et commerciales avec l'extérieur du Québec de façon à promouvoir le développement de l'économie du Québec et de voir, en collaboration avec les ministères et les organismes intéressés, à l'application de ces politiques.

L'article 8 de la Loi sur le ministère du Commerce extérieur identifie les fonctions et les pouvoirs confiés à ce nouveau ministère.

> « 8. Les fonctions et pouvoirs du ministre consistent plus particulièrement à:
>
> 1° faciliter l'accès des biens et des services produits au Québec aux marchés extérieurs par des opérations promotionnelles, par la conclusion d'ententes et en veillant à l'établissement et au développement de relations économiques et commerciales avec l'extérieur;
>
> 2° élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'aide favorisant les exportations et la réalisation d'accords industriels;
>
> 3° fournir aux entreprises et aux ministères les services qu'il juge nécessaires au développement des exportations et des accords industriels, notamment des services de formation, d'information, de documentation ou de promotion, de même que l'organisation de missions, de stages ou d'expositions;
>
> 4° collaborer avec les autres ministères à la prospection des investissements étrangers;
>
> 5° coordonner, dans le cadre de la politique extérieure du Québec, les activités économiques et commerciales des ministères et des entreprises publiques à l'extérieur du Québec;
>
> 6° organiser et gérer, en collaboration avec les ministères et les entreprises intéressés, des programmes de coopération économique avec l'extérieur dans les secteurs où les échanges sont le plus susceptibles de favoriser le développement de l'économie du Québec;
>
> 7° exécuter ou faire exécuter des recherches, des études ou des analyses dans le domaine des relations économiques et commerciales avec l'extérieur, notamment sur les besoins et les conditions des marchés, sur les produits exportés ou exportables, sur l'évolution des tarifs douaniers, sur la réglementation et les accords commerciaux et sur les stratégies, les méthodes ou les techniques de commercialisation. » (L.R.Q., c. M-29.1)

Le mandat du ministère du Commerce extérieur peut être synthétisé sous les quatre (4) thèmes suivants:

— **promotion** de biens et de services québécois à l'extérieur du Québec;

— **conclusion** d'accords industriels;

— **prospection** de nouveaux investissements;

— **coordination** gouvernementale des activités économiques à l'étranger.

Organisation

La structure du Ministère a été mise en place à la suite de l'acceptation, le 9 mai 1983, de son plan d'organisation supérieure. L'organigramme du Ministère, où sont indiqués les noms et les titres du personnel de direction, apparaît aux pages centrales du présent rapport.

Le Ministère comprend 4 directions générales, une Direction des communications et un module Représentation à l'étranger. On retrouve le personnel en poste au Québec à Montréal et à Québec. Cette répartition des effectifs a été motivée par la volonté du Ministère d'être présent dans la plus grande concentration de gens d'affaires tout en demeurant près des organismes centraux du gouvernement. Montréal regroupe 63 % des effectifs en poste au Québec comparativement à 37 % à Québec.

La Direction générale de la planification et de la coopération économique

Cette direction englobe la Direction de la coopération économique, la Direction de l'administration et du personnel et la Direction de la planification et du secrétariat. La Direction de la coopération économique a comme mandat, entre autres, de conseiller et assister le sous-ministre sur toute question relevant de la coordination interministérielle des activités extérieures des ministères, organismes et sociétés d'État à vocation économique. Elle analyse et fait des recommandations sur la programmation et les autres activités internationales majeures

ayant un caractère économique. Enfin, elle participe activement à la négociation, au développement et au suivi des ententes internationales ou provinciales signées par le Québec avec ses principaux partenaires. La Direction de l'administration et du personnel apporte le soutien au niveau de la gestion financière et de la gestion du personnel à toutes les unités opérationnelles du Ministère. Quant à la Direction de la planification et du secrétariat, elle formule des recommandations sur la programmation annuelle, propose des modes d'évaluation des opérations, dégage des priorités d'interventions tout en assurant la coordination des dossiers au sein du Ministère.

La Direction générale du développement de l'offre à l'exportation

Cette direction a comme mandat d'amener un plus grand nombre d'entreprises à prospecter les marchés étrangers et à se donner des moyens efficaces de les pénétrer. À cet effet, elle organise avec le concours des universités, des cégeps et des associations professionnelles, des séminaires sur les techniques d'exportation afin de multiplier la clientèle à l'exportation et de susciter en régions un courant favorable à l'organisation des exportations. Elle soutient les initiatives du milieu, notamment quant à la mise en place de cercles régionaux d'exportation. Elle apporte un soutien technique et spécialisé aux initiatives des entreprises, mais aussi des associations comme les chambres de commerce et l'ensemble des regroupements d'hommes d'affaires.

Les services-conseils offerts gravitent autour de quatre points principaux:

- l'établissement d'un diagnostic des forces et des faiblesses de l'entreprise afin de déterminer sa capacité à l'exportation;
- l'encouragement, dans certains cas, à la formation de consortiums à l'exportation;
- la promotion des exportations par le biais des accords industriels et notamment des échanges technologiques;
- une contribution en vue d'une meilleure structuration de l'offre par le développement du rôle des intermédiaires: les sociétés d'exportation, les transitaires internationaux, les sociétés de financement spécialisées, etc.

La Direction générale de l'analyse et de la stratégie

Cette direction conseille le Ministère tant dans l'élaboration de sa politique commerciale que dans l'identification des marchés extérieurs les plus susceptibles d'importer les biens et les services produits au Québec. À cet effet, elle suit les activités des organisations oeuvrant dans le domaine des relations économiques internationales, elle analyse les politiques économiques, industrielles et commerciales mises en oeuvre dans les différents pays et elle suit l'évolution des barrières tarifaires et non tarifaires. Elle réalise également des études sur les besoins et les conditions d'accès aux marchés extérieurs et elle identifie les biens et les services québécois les plus susceptibles de pénétrer les marchés extérieurs.

La Direction générale de l'expansion des marchés

Cette direction met en oeuvre des programmes visant la réalisation d'activités sous forme de missions individuelles ou de groupes, la participation à des expositions et à des foires commerciales à l'extérieur du Québec et l'accueil de missions de gens d'affaires sur notre territoire. Cette direction générale appuie également le travail des conseillers économiques en matière de prospection d'investissements étrangers. Elle élabore la programmation des activités de promotion en fonction des occasions d'affaires et des différents marchés à l'extérieur du Québec. Outre ce mandat, cette direction maintient des liens suivis et organise des opérations de promotion auprès des organismes responsables du financement et du développement international. Finalement, la Direction générale de l'expansion des marchés est appelée à donner l'avis du Ministère à la Société de développement industriel du Québec pour le programme Crédit-Implantation.

La Direction des communications

En plus d'assurer les fonctions d'accueil et de renseignements, la Direction des communications conçoit et produit des publications, des périodiques, des dépliants, des messages publicitaires, des documents audiovisuels pour promouvoir l'exportation, les échanges technologiques et la prospection d'investissements étrangers. Elle fournit aussi aux gestionnaires du Ministère les conseils et l'assistance nécessaires en matière de communications. Elle établit et développe des relations avec les mass media et les journalistes tant québécois qu'étrangers.

La représentation à l'étranger

Les conseillers économiques en poste à l'étranger dans les différentes délégations du Québec ont pour mandat de couvrir l'ensemble des fonctions du Ministère. Ils doivent développer des liens institutionnels et intergouvernementaux avec les gouvernements et les organismes qui sont sur leur territoire d'affectation. Ils doivent également faciliter l'exportation de biens et de services du Québec et assurer la prospection d'investissements étrangers.

Finalement, ils doivent favoriser la conclusion d'accords industriels susceptibles et renforcer la capacité concurrentielle du Québec.

Personnel

Le tableau qui suit montre l'évolution du Ministère:

Effectifs réguliers

	Au 31 mars 1985	Au 1er avril 1984	ÉCART
Cadres et hors cadres	28	23	5
Professionnels et agents de maîtrise	114	102	12
Fonctionnaires et ouvriers	78	74	4
Sous-total	**220**	**199**	**21**
Occasionnels autorisés (personnes/années)	6	4	2
Total	**226**	**203**	**23**

Les effectifs permanents autorisés par le Ministère se sont accrus de 21 postes au cours du dernier exercice financier. Cette croissance résulte principalement de l'embauche de nouveau personnel à l'administration, à la coopération économique et à la création d'une Direction de la planification et du secrétariat.

Le contexte international

L'environnement international

La croissance économique en 1984 a créé un climat favorable au développement des échanges internationaux et, tout comme en 1983, les États-Unis ont été la locomotive d'expansion de la croissance économique mondiale. Pour un bon nombre de pays, le rythme d'expansion des importations américaines a été le principal facteur de leur croissance économique.

Les pays membres de la Communauté économique européenne (C.E.E.) ont connu pour leur part une croissance modérée et fragile qui, dans une large mesure, a été tributaire du commerce extérieur. L'augmentation de la production a toutefois varié d'un pays à l'autre. En Allemagne, au Royaume-Uni et dans certains pays nordiques, elle a été bonne alors qu'elle stagnait en France et en Belgique.

Au Japon, où le gouvernement a pratiqué une politique budgétaire restrictive exerçant ainsi un frein sur la hausse de la demande intérieure, le commerce extérieur a été en 1984 un facteur déterminant de la croissance.

Quant aux pays en développement, les mesures adoptées et visant à contrôler la dette extérieure ont eu un effet dépressif sur l'évolution de leur demande intérieure.

Selon le secrétariat du GATT[1], le commerce mondial a crû en valeur de 6,5 % alors qu'il connaissait une baisse de 2 % en 1983. Le volume des échanges, qui avait crû de 2 % en 1983, a augmenté de 9 % en 1984.

Cette croissance du commerce mondial est attribuable à l'augmentation des échanges entre les pays industrialisés et à l'augmentation de leurs importations en provenance des pays en développement.

Si l'on se réfère aux données de l'OCDE[2], les exportations en volume des pays industrialisés, des pays de l'OPEP[3] et des pays en développement ont augmenté respectivement de 7,5 %, 5 % et 6,7 %. Quant au volume des importations, il s'est accrû de 9 % pour les pays industrialisés, de 5 % pour les pays en développement non producteurs de produits pétroliers, alors qu'il baissait de 4,5 % pour les pays de l'OPEP.

Les exportations internationales du Québec

L'économie du Québec demeure l'une des économies les plus ouvertes du monde occidental avec un des coefficients d'exportation les plus élevés des pays développés à économie de marché. En effet, le Québec exporte hors de ses frontières quelque 40 % de son produit intérieur brut qui se répartit à peu près également entre le reste du Canada et l'étranger.

À la suite de la reprise de 1983, l'expansion des exportations internationales du Québec s'est accélérée en 1984 pour constituer l'un des principaux éléments de la croissance de l'activité économique. Ces exportations ont atteint 17,3 milliards $ en 1984, soit une augmentation de 15,6 % par rapport à la période correspondante en 1983. Le Canada a connu une croissance de 23,7 % pour la même période. L'écart de performance entre le Québec et l'ensemble du Canada s'explique pour une bonne part par le commerce des produits de l'automobile avec les États-Unis, lequel profite surtout à l'Ontario.

La structure actuelle des exportations internationales du Québec s'est nettement modifiée au cours des dix dernières années. En effet, même si les matières travaillées non comestibles (métaux primaires et papier-journal) continuent de dominer avec 49,1 % des ventes à l'étranger, il faut noter que les produits finis prennent une part de plus en plus importante. Ils comptent maintenant pour 36,3 % des exportations alors qu'ils se situaient au quart en 1983. L'importance relative des matières brutes non comestibles a diminué de 20 % à 8 % au cours de la même période.

Quant à la destination des expéditions du Québec à l'étranger, elle a été marquée en 1984 par un niveau de concentration plus élevé qu'en 1983. La forte reprise économique qu'ont récemment connue les États-Unis ainsi que l'évolution des parités monétaires constituent les principaux facteurs qui ont amené une concentration des exportations du Québec sur le marché américain. Elles représentent actuellement 75 % des exportations totales du Québec comparativement à 69,5 % en 1983. La polari-

1 GATT: Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

2 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique.

3 OPEP: Organisation des pays exportateurs de pétrole.

Gouvernement du Québec
Ministère des Commerce extérieur

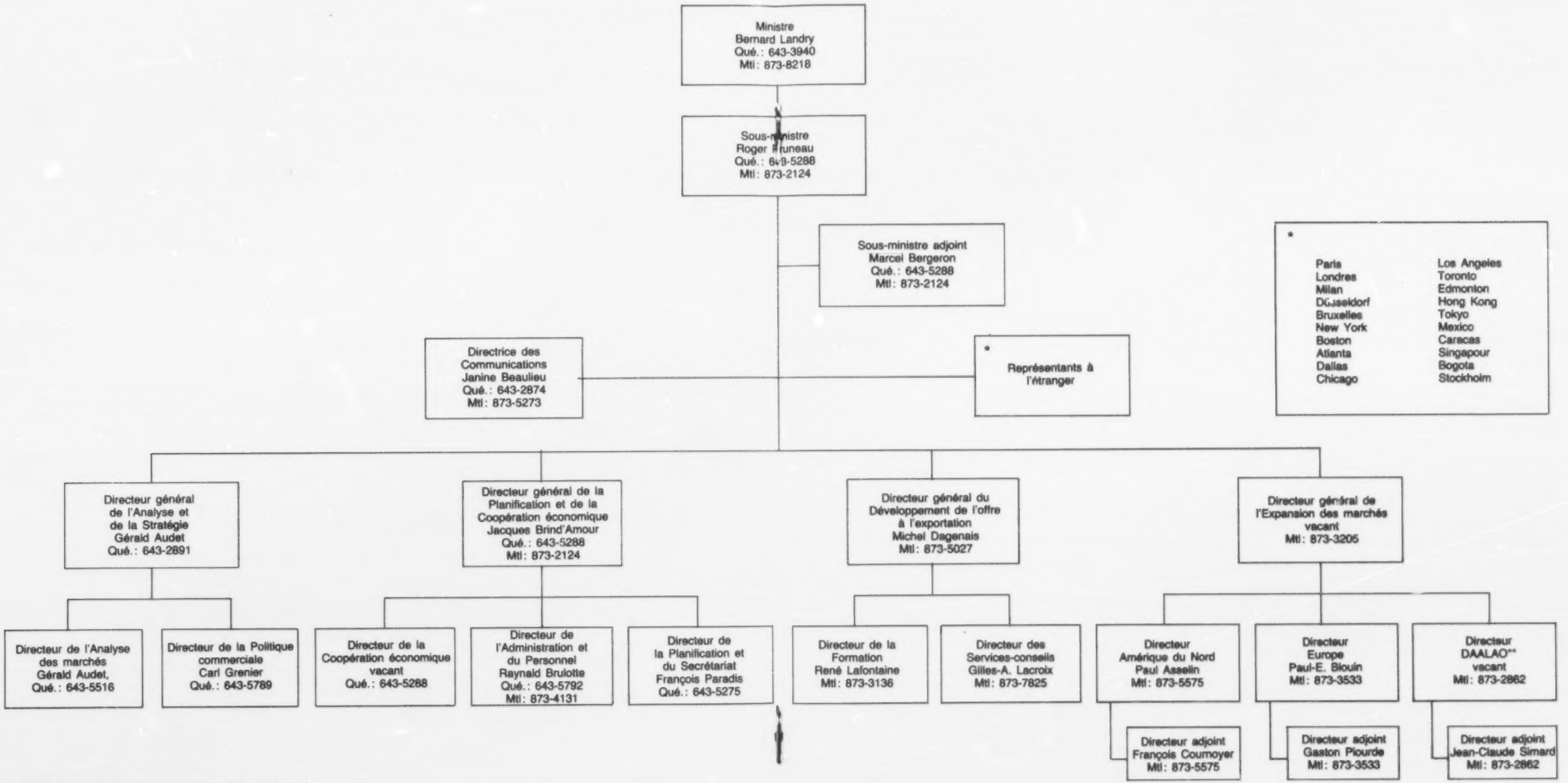

** Direction de l'Afrique, Amérique latine, Asie et Océanie
16 janvier 1985

sation des échanges sur un marché voisin de 250 millions d'habitants demeure cependant naturelle bien qu'elle soit amplifiée par la conjoncture économique actuelle.

Les exportations vers les pays de la Communauté économique européenne ont pour leur part chuté de 2 % et représentent actuellement 9,6 % de toutes les exportations québécoises. La faible croissance de la demande intérieure et la force relative du dollar canadien par rapport aux principales devises européennes ont contribué à cette nouvelle baisse des exportations sur ce marché.

Enfin, les exportations vers les autres pays représentent 15,8 % des exportations totales comparativement à 19,3 % l'année précédente. Pour ces pays, signalons l'importance du Japon avec 1,5 % des exportations, de l'Algérie avec 1,1 % et de la République populaire de Chine avec 0,7 %.

Principales réalisations du Ministère

Activité extraordinaire

Le sommet sur « Le Québec dans le monde »

Le 23 novembre 1983, le Conseil des ministres approuvait la tenue d'une conférence socio-économique sur « Le Québec dans le monde » à laquelle il fixait comme objectifs d'élargir les relations internationales du Québec, d'arrimer cette action à son développement économique et à la création d'emplois, de favoriser la concertation entre intervenants oeuvrant au niveau international et de sensibiliser la population du Québec aux enjeux de nos relations internationales. Trois thèmes majeurs furent alors retenus soit la coopération internationale, les échanges économiques internationaux et l'immigration. En tant que responsable de la dimension économique et commerciale des relations internationales, le ministère du Commerce extérieur fut largement mis à contribution pendant l'année financière 1984-1985 dans la préparation de cette conférence.

Le sommet s'est déroulé en deux phases. Dans un premier temps, une réunion plénière des intervenants a eu lieu les 29 et 30 mai 1984 et a permis notamment d'analyser le document déposé par le gouvernement sur *L'état de la situation* et d'amorcer les discussions d'ordre général dans les trois champs d'activités retenus. Cette rencontre devait être suivie par la tenue de plusieurs séances sectorielles de concertation en août et septembre 1984 qui ont conduit à la deuxième phase du sommet, soit la réunion plénière des 10, 11 et 12 décembre 1984.

Lors de cette rencontre, les intervenants ont discuté en profondeur des propositions d'action déposées par l'ensemble des participants et en sont arrivés à un certain nombre de consensus dans plusieurs secteurs qui visent à solutionner les préoccupations de nos partenaires économiques axées principalement sur la mise en place d'outils et de nouveaux programmes aptes à stimuler et à renforcer le commerce extérieur du Québec. Parmi les consensus et les engagements pris par l'ensemble des intervenants mentionnons :

— l'attribution au ministère du Commerce extérieur de la responsabilité de veiller à ce que le gouvernement, dans ses analyses des coûts et des bénéfices de l'implantation de nouvelles lois et réglementations, soit soucieux de l'impact de ces changements sur la compétitivité des entreprises ;

— la réalisation, par le ministère du Commerce extérieur, d'une étude mesurant l'ampleur des problèmes posés par la restriction des mandats des filiales d'entreprises multinationales et des entreprises possédant un brevet ou une licence d'une firme étrangère ;

— une participation plus active du gouvernement du Québec aux négociations commerciales multilatérales, notamment dans le cadre du GATT ;

— la nécessité de formaliser un mécanisme de libéralisation des échanges économiques avec les États-Unis, après une analyse de son impact et une consultation sur l'orientation des positions gouvernementales auprès de tous les milieux intéressés ;

— l'amélioration des programmes gouvernementaux d'assistance financière afin de soutenir et de développer la capacité concurrentielle des entreprises québécoises ;

— la participation occasionnelle de représentants syndicaux à des missions d'information à l'étranger ;

— le prolongement à cinq ans de la durée du mandat des conseillers économiques en poste à l'étranger lorsque les conditions le permettent ;

— le développement, à l'intention des entreprises, d'une compétence et de mécanismes d'arbitrage international, à Montréal, afin de favoriser l'inclusion de la clause d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par les entreprises québécoises ;

— l'appui accru du gouvernement à la prospection d'investissements étrangers, à la conclusion d'accords industriels, à la mise au point de stratégies de communication pour soutenir les efforts de pénétration de marchés des entreprises ;

— la mise sur pied, par le ministère du Commerce extérieur, du programme COMEX-50 destiné à compléter la formation de diplômés universitaires par des stages pratiques en entreprise ;

— l'admissibilité des consortiums ou autres formes de regroupement d'entreprises au programme APEX du ministère du Commerce extérieur.

L'ensemble de ces consensus et engagements serviront à alimenter l'action du Ministère au cours des prochains mois.

Services à la clientèle

Action institutionnelle

Le ministère du Commerce extérieur a dirigé des missions ministérielles afin d'appuyer les efforts des industriels québécois et il a multiplié les rencontres avec des représentants de nombreux pays en vue de faire connaître le potentiel économique du Québec. C'est ainsi que des missions ministérielles ont été réalisées en République populaire de Chine, en France, en Italie, en Yougoslavie, en Algérie et en Tunisie ainsi qu'aux États-Unis, à Atlanta et Dallas.

Les ministres de l'Industrie et du Commerce et de la Science et de la Technologie ont dirigé, à la demande du ministre du Commerce extérieur, des missions respectivement en Chine et en Europe de l'Est. De plus, pour la première fois, le premier ministre du Québec accompagné de son ministre des Relations internationales et du Commerce extérieur ainsi que d'une dizaine d'hommes d'affaires se rendaient en Asie et plus particulièrement en Corée du Sud, au Japon, en République populaire de Chine et à Hong Kong afin de témoigner de l'intérêt du Québec envers le développement de ses relations économiques et commerciales avec les pays de cette région. Cette mission avait également pour but de souligner l'ouverture de la nouvelle délégation du Québec à Hong Kong dont le mandat est axé prioritairement sur l'économie.

Le Ministère a aussi été très présent auprès des industriels québécois aux prises avec des problèmes d'accès aux marchés internationaux, notons: la question du papier-journal (C.E.E.), de l'acier, du cuivre, de l'amiante, des tuyaux d'acier, et plus récemment, du bois d'oeuvre (États-Unis), pour ne mentionner que les principaux dossiers. L'accès à notre marché pour les producteurs étrangers a également exigé une attention particulière dans les dossiers du vin (C.E.E. — États-Unis). La prolongation des contingents fédéraux sur l'importation des chaussures et l'imposition en décembre d'un contingent sur la viande de boeuf sont à signaler à titre de mesures visant à protéger l'industrie québécoise contre les importations préjudiciables.

Le suivi des négociations commerciales bilatérales et multilatérales en cours ou en préparation et la détermination des intérêts québécois ont constitué un autre volet important des activités. La proposition fédérale d'un libre-échange sectoriel canado-américain, lancée en septembre 1983, a donné lieu à une série de rencontres fédérales-provinciales et d'études en collaboration avec les ministères sectoriels qui se sont poursuivies durant l'année 1984-1985. Le rôle du Québec dans les prochaines négociations commerciales multilatérales (GATT), qui pourraient débuter en 1986, a fait l'objet d'examens. La renégociation de l'accord du GATT sur les marchés publics, lancée officiellement en novembre 1983, s'est poursuivie durant l'exercice et l'inclusion possible d'entités québécoises, telle l'Hydro-Québec, a fait l'objet d'analyses.

Le Ministère a aussi assuré le soutien québécois des travaux du Comité de coopération économique, mis sur pied par la Conférence des premiers ministres de l'Est du Canada et des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre. Ces travaux ont débouché sur la préparation et le suivi de la Conférence d'Halifax en avril 1984 sur les entraves au commerce dans les secteurs des biens de consommation, des produits forestiers, des produits de la pêche et du transport et, la préparation de la Conférence d'Hartford (avril 1985) qui portera sur la sous-traitance et les accords industriels.

Le Ministère a contribué également à la préparation et à la réalisation d'études ou de recherches pour le sommet sur « Le Québec dans le monde », le sommet sur l'électronique et l'informatique et le sommet sur le vêtement. De plus, le Ministère a participé à la préparation et au suivi de neuf conférences fédérales-provinciales et interprovinciales sur les questions d'expansion des marchés et de stratégies nationales d'exportation.

Développement de l'offre à l'exportation

Dans une perspective de développement de la capacité des industriels québécois à exporter, le Ministère a continué d'offrir des sessions de formation et des cours susceptibles de couvrir l'éventail le plus large possible des réalités auxquelles font face les exportateurs québécois. Ainsi, en 1984-1985, 27 activités de formation traitaient des techniques administratives à l'exportation, du financement des exportations, du rôle des intermédiaires à l'exportation, du marketing international, de la formation de consortiums et de la méthodologie de participation à des foires commerciales. Des séminaires ont aussi été organisés pour cerner le potentiel de certains marchés et pour informer les industriels d'ici sur les perspectives d'exportation de leurs produits ou de leurs services. Au total, 912 personnes ont participé à ces activités de formation.

Un guide des services offerts à l'exportateur québécois a également été publié au cours de 1984-1985 et sera diffusé à quelques milliers d'exemplaires. Ce guide couvre l'ensemble des organismes impliqués dans le commerce international au Québec et résume succinctement les services que le

dirigeant d'entreprise peut y trouver. Au-delà de 1 000 demandes en provenance de tous les secteurs industriels ont été faites au Ministère afin d'obtenir des précisions sur les techniques d'exportation, sur les marchés extérieurs ou sur les programmes d'aide du Ministère.

Parallèlement à ces actions, le Ministère a favorisé la création de consortiums d'exportation tout particulièrement auprès de la P.M.E. qui ne possède ni la compétence, ni la capacité de production, ni les capacités financières pour exporter seule. Neuf (9) projets de consortiums ont été initiés en 1984-1985.

Dans le but d'accroître l'acquisition ou l'échange de technologies nouvelles, le Ministère a stimulé et a supporté les efforts des entreprises pour conclure des accords industriels en repérant les intérêts québécois en termes d'offre et de demande de technologie et en diffusant à l'étranger les besoins ou les offres québécoises en technologie. La diffusion de cette information est assurée par la publication d'une nouvelle revue spécialisée, *Marché technologique*, conçue par le Ministère et expédiée à l'étranger auprès de correspondants identifiés par les conseillers en poste dans les délégations et les bureaux du Québec. En fin d'exercice, 117 correspondants étrangers ont été sélectionnés pour recevoir cette publication et devenir des multiplicateurs d'information dans leur milieu.

Signalons finalement la présence de trois (3) conseillers en commerce extérieur à plein temps auprès de trois (3) organismes spécialisés du monde des affaires soit le Centre de finance et de commerce international, le Centre de commerce international de l'Est du Québec et le Groupement québécois d'entreprises.

L'expansion des marchés

— Programme APEX

Le programme APEX (Aide à la promotion des exportations) a pour but d'appuyer et de multiplier les efforts que font les entreprises du Québec dans la pénétration des marchés extérieurs. Ce programme s'adresse aux manufacturiers, aux consortiums, aux agents exportateurs, aux industries culturelles, aux sociétés de services-conseils et aux sociétés de construction. En 1984-1985, il comporte deux (2) grands volets soit: *Apex régulier* qui vise à aider financièrement les entreprises à prospecter et à développer de nouveaux marchés, à conclure des accords industriels, ou à participer à des expositions commerciales hors-Québec et *APEX « Aide à la mise en place d'une stratégie de marketing (S.M.M.)* » qui, comme son nom l'indique, offre à l'entreprise québécoise la possibilité d'expérimenter et de développer une stratégie de marketing à l'exportation avant de procéder à une implantation permanente à l'étranger.

Au cours de cette année financière, le Ministère a approuvé dans le cadre du programme APEX-régulier 625 demandes d'aide individuelle dont 302 APEX exposition, 299 APEX prospection de marché et 24 APEX accords industriels; 35,0 % de ces projets d'exportation visaient le marché des États-Unis, 21,0 % le marché canadien hors Québec, 23,0 % le marché européen et 21,0 % les autres régions du monde.

Les données préliminaires recueillies des entreprises aidées par ce programme indiquent qu'elles ont réalisé des ventes sur place de 19 274 112 $ et des ventes projetées sur 12 mois de 185 895 000 $.

Les principaux pays importateurs selon l'importance des ventes réalisées ou projetées sur 12 mois pour les entreprises aidées sont les États-Unis, l'Angleterre, la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Chine et l'Algérie.

Quant au programme APEX (Aide à la mise en place d'une stratégie de marketing), il a connu au cours de l'exercice financier 1984-1985 une croissance très importante. En effet, 109 entreprises se sont vu accorder une aide moyenne de 40 000 $. Le nombre d'entreprises ayant bénéficié de ce programme a pratiquement doublé cette année par rapport à l'année précédente où 55 entreprises avaient reçu l'assistance du Ministère. Une étude réalisée en 1984 auprès de 20 entreprises aidées par ce programme révèle que pour un investissement gouvernemental d'environ 610 000 $ les ventes réalisées à l'étranger atteignent près de 18 millions $ et ont pour effet de créer ou de maintenir 166 emplois directs.

— Programme ACTIM-MCE

Ce programme d'aide à l'industrie dans le cadre de la coopération franco-québécoise existe depuis 1964 et favorise le développement de la coopération technique, industrielle et économique entre le Québec et la France. Les entités administratives impliquées de part et d'autres sont:

Au Québec: Le ministère du Commerce extérieur
Direction générale de l'expansion des marchés
(Direction Europe)

En France: L'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (l'ACTIM)

d'où provient le nom du programme ACTIM-MCE.

L'ACTIM et le MCE ont la responsabilité conjointe dans la préparation et l'exécution de chaque intervention et se répartissent également les dépenses.

Le programme ACTIM-MCE vise en particulier les petites et moyennes entreprises québécoises et françaises. Les opérztions organisées visent le développement respectif de ces entreprises, la priorité étant accordée aux actions susceptibles de conduire à la conclusion d'accords industriels tels que: fabrication sous licence, création de sociétés, implantation de filiales, création de sociétés en coparticipation.

Le budget de ce programme financé par la France et le Québec s'élève pour chacune des parties à 166 500 $. Durant la période du 1er avril 1984 au 28 février 1985, 89 missions ont été réalisées et 114 dossiers ont été traités. De plus, à la fin de janvier 1985, 14 accords industriels ont été conclus.

— Autres programmes

Afin d'assurer une plus grande pénétration des produits et services québécois sur les marchés extérieurs, le Ministère organise, en collaboration avec les entreprises, des activités de groupes qui les mettront en contact avec les distributeurs, les acheteurs qui désirent importer des biens ou des services québécois et avec les entreprises étrangères intéressées à importer ou à exporter des technologies nouvelles.

Le Ministère a organisé durant l'exercice financier 1984-1985, cinquante (50) missions pour inciter les gens d'affaires à se rendre à l'extérieur du Québec et ainsi les aider à mieux connaître les marchés étrangers offrant un bon potentiel à l'exportation. Le Ministère a aussi organisé trente-cinq (35) missions pour encourager les entreprises à participer à des expositions commerciales, douze (12) missions pour favoriser la conclusion d'accords industriels et trois (3) missions pour permettre à des entreprises d'exposer leurs produits en vitrine à l'étranger. Au total, ces cent (100) activités de groupes auront permis la participation de 634 représentants d'entreprises et l'identification de 1 280 distributeurs potentiels des produits ou des services québécois. Le Ministère a réalisé également deux (2) missions de sensibilisation auprès des organismes internationaux de financement à New York et à Washington, tels: le Fonds monétaire international (F.M.I.), la Banque mondiale, la Société financière internationale (S.F.I.) et le Programme des Nations unies pour le développement (P.N.U.D.).

Outre ces activités de groupes, le M.C.E. a favorisé la venue au Québec de 246 acheteurs étrangers, ceux-ci ont acheté sur place des biens évalués à 35 millions $ et leurs prévisions d'achat sur 12 mois s'élèvent à 66,9 millions $. Il est à signaler que plus de la moitié de ces acheteurs provenaient des États-Unis.

En plus des mesures déjà présentées, le Ministère a convenu d'un protocole d'entente avec la Société de développement industriel du Québec (S.D.I.) touchant la formation de consortiums, le crédit-implantation et le financement des exportations. Ainsi, le Ministère, conjointement avec la S.D.I., peut apporter une aide aux entreprises qui désirent exporter des biens ou des services produits au Québec par le biais du programme S.D.I.-Exportation.

De plus, en vertu du volet Développement des exportations, dans les cas où une transaction peut avoir un impact important sur le développement économique du Québec, le gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Commerce extérieur, autoriser la S.D.I. à accorder une aide financière sous forme d'acquisition d'actions, de prêts ou de garanties de prêts. Cette forme d'intervention a permis à une dizaine d'entreprises de bénéficier de garanties financières et/ou de subventions pour une valeur de 28,7 millions $ en rapport avec des transactions prévues de l'ordre de 184,7 millions $.

Activités d'expansion des marchés en 1984-1985

Activités	Total des activités réalisées en 1984-1985							
	Grand total	Amérique du Nord	Europe	Afrique, Amérique latine, Asie Océanie	Participants	Distributeurs identifiés	Ventes sur place[3]	Ventes projetées sur 12 mois[3]
Expositions commerciales	35	26	8	1	287	951	3 670 900	70 090 000
Missions commerciales	37	7	7	23	184	296	17 582 700	279 680 000
Missions d'accords industriels	12	—	12	—	71	8	343 000	2 440 000
Missions mixtes	13	1	11	1	75	24	58 100	6 870 000
Missions institutionnelles et promotion en magasin	5	—	3	2	44	1	4 015 000	75 000
Acheteurs étrangers	246	176	41	29	246	—	35 392 800	66 947 000
Missions ACTIM[1]	89	—	89	—	144	—	—	—
Accueil de missions étrangères	27	—	11	16	467	—	—	—
Total des activités initiées par le Ministère	**464**	**210**	**182**	**72**	**1 518**	**1 280**	**61 062 500**	**426 102 000**
APEX[2] — régulier	625	347	144	134	738	N.D.	19 274 112[4]	185 895 000[4]
— stratégie marketing	109	77	9	23	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Total des projets acceptés	**734**	**424**	**153**	**157**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**

1 ACTIM: Agence pour la coopération technique industrielle et économique.

2 APEX: Aide à la promotion des exportations.

3 Information obtenue des entreprises jusqu'en janvier 1985.

4 Information recueillie auprès des entreprises pour 240 projets APEX.

— *Représentation à l'étranger*

Le Québec s'est donné une présence sur les marchés extérieurs avec ses délégations et ses bureaux économiques. Toute une équipe de spécialistes est en poste à l'extérieur du Québec pour assister les entreprises dans la découverte et l'exploitation des opportunités d'affaires.

Au cours de l'année financière 1984-1985, le Ministère a augmenté sa représentation à l'étranger par l'ouverture de trois (3) nouveaux bureaux soit ceux de: Bogota en Colombie, Stockholm en Suède et Singapour. De plus, un conseiller économique a été affecté à la nouvelle délégation du Québec à Hong Kong. Ainsi, le nouveau bureau économique du Québec à Stockholm couvrira l'ensemble du territoire scandinave (Danemark, Norvège, Suède) ainsi que la Finlande et l'Irlande. Le bureau de Bogota en Colombie étendra ses activités également à l'Équateur, à la Bolivie et au Pérou. Du bureau de Singapour, la Malaisie et la Thaïlande seront aussi desservies par le conseiller économique. Enfin, un conseiller économique a été nommé à la Délégation du Québec à Hong Kong. De ce centre financier et commercial de l'Asie, une attention toute particulière sera portée au potentiel commercial qu'offre la République populaire de Chine.

À la suite de cette expansion, le ministère du Commerce extérieur est présent dans 21 délégations et bureaux économiques hors-Québec. En Amérique du Nord, on retrouve neuf (9) bureaux et délégations dont trois (3) bureaux au Canada: Edmonton (Alberta), Moncton (Nouveau-Brunswick) et Toronto (Ontario) et six (6) délégations aux États-Unis: New York, Atlanta, Boston, Chicago, Dallas et Los Angeles. En Europe, le Ministère est présent à Paris (France), Düsseldorf (Allemagne), Londres (Angleterre), Bruxelles (Belgique), Milan (Italie) et Stockholm (Suède). En Amérique latine et du Sud, des conseillers économiques sont en poste à Mexico (Mexique), Caracas (Venezuela) et bientôt à Bogota en Colombie. Finalement, le Ministère est présent en Asie, à Tokyo (Japon), Singapour et Hong Kong.

Pour l'ensemble, 51 conseillers économiques et attachés commerciaux oeuvraient à l'extérieur du Québec au 31 mars 1985 comparativement à 44 personnes au 1er avril 1983. Cet accroissement des effectifs correspond principalement à l'ouverture des nouveaux bureaux et délégations en Asie et en Amérique du Sud.

Évolution des effectifs à l'extérieur du Québec

Régions	1984-1985	1983-1984	1982-1983
Amérique du Nord			
— Canada	4	4	4
— USA	18	18	17
Sous-total	**22**	**22**	**21**
Europe	19	18	17
Reste du monde	10	7	6
Total	**51**	**47**	**44**

— *Activités de communications*

Le Ministère a poursuivi son effort pour informer sa clientèle sur les programmes et les services mis à leur disposition, pour inciter les entreprises à l'exportation et pour sensibiliser les pays étrangers au potentiel de l'économie québécoise. La stratégie de communication pour l'année 1984-1985 a reposé sur les outils suivants:

— documents imprimés et messages publicitaires. Au total, 75 documents imprimés différents ont été produits avec un tirage global de 456 000 exemplaires. Citons, tout particulièrement, la réalisation d'un nouveau bulletin mensuel de liaison lancé en cours d'année, soit *Le Commerce extérieur*, et la revue *Le Québec économique international* qui est distribué en 6 langues via le réseau des conseillers en poste à l'étranger. De plus, à la demande même du directeur de la planification et de la division « Expansion du commerce extérieur » au ministère des Affaires extérieures du gouvernement fédéral, cette publication parviendra dans toutes les ambassades et toutes les représentations canadiennes à l'étranger;

— documents audiovisuels. Trois (3) documents audiovisuels ont été réalisés pour soutenir l'information et la formation à l'exportation. Ce sont: *Exporter, c'est rentable*, *Les accords industriels, une solution d'avenir*, et *Exposer c'est profitable*.

— participation à des expositions tenues au Québec et hors Québec. Le M.C.E. a participé à 8 expositions au Québec:

- Colloque sur le transport international;
- Séminaire sur l'agro-alimentaire et les États-Unis du Nord-Est;
- Carrefour de la sous-traitance;
- Salon du commerce international;
- Salon Recherche et Développement;
- Salon de la P.M.E.;
- Congrès mondial des Jeunes Chambres de Commerce;
- Salon « Le monde des affaires »;

— pour ce qui est des expositions à l'étranger, le Ministère a cherché à soutenir par des stratégies consolidées la présence d'entreprises québécoises à des foires commerciales hors Québec. À titre d'exemple, une stratégie de communication a été élaborée pour appuyer la démarche de fabricants québécois du secteur de la chaussure, lors du National Shoe Fair, à New York, en février 1985.

Gestion des ressources humaines et financières

En plus des activités régulières liées à la gestion du personnel et à la gestion financière, le Ministère a pris en charge la paie de ses employés(es), jusque-là assumée par le ministère du Conseil exécutif, et a mis en place un service de gestion des biens et des propriétés responsable des achats et de la location de biens et d'équipements.

Sur le plan des méthodes et des contrôles de gestion budgétaire, le Ministère a implanté un système de gestion et de suivi de ses programmes de subventions ce qui a permis une utilisation plus rationnelle des crédits de transfert du Ministère.

Au niveau du développement des systèmes, le Ministère a soumis à l'approbation du Conseil du trésor un plan de développement d'un système informatisé de gestion de ses programmes d'aide aux entreprises et des relations avec ses clientèles. Ce développement, considéré comme prioritaire par le Ministère, sera autofinancé, sauf en ce qui concerne les ressources humaines spécialisées nécessaires à son fonctionnement pour lesquelles deux postes ont été demandés.

Annexes

Annexe 1

Le budget

Direction-programme		Crédits (000 $)
Cabinet du ministre		560,3
Bureau des sous-ministres		366,9
Coopération économique		522,0
Analyse et stratégie		1 073,5
Administration et personnel		1 502,8
Expansion des marchés:		
— Bureau du directeur	812,2	
— Europe	1 855,2	
— Amérique du Nord	1 539,4	
— Afrique, Amérique latine, Asie et Océanie	1 303,3	
	5 510,1	5 510,1
Développement de l'offre		1 143,2
Communications		1 221,6
Représentants à l'étranger		2 296,4
Aide à la promotion des exportations		1 074,8
Aide à la mise en place d'une stratégie de marketing à l'exportation		4 000,0
Total		**19 271,6**

Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1985-1986.

Annexe 2

Les responsables (au 31 mars 1985)

Le ministre
Bernard Landry

Le sous-ministre
Roger Pruneau

Le sous-ministre adjoint
Marcel Bergeron

La directrice des Communications
Janine Beaulieu

Le directeur général de la Planification et
de la Coopération économique
Jacques Brind'Amour

Le directeur de l'Administration et du Personnel
Raynald Brulotte

Le directeur de la Coopération économique
(vacant)

Le directeur de la Planification et du Secrétariat
François Paradis

Le directeur général de l'Analyse et de la Stratégie
Gérald Audet

Le directeur de l'Analyse des marchés
(vacant)

Le directeur de la Politique commerciale
Carl Grenier

Le directeur général du Développement de l'offre
à l'exportation
Michel Dagenais

Le directeur de la Formation
René Lafontaine

Le directeur des Services-conseils
Gilles-A. Lacroix

Le directeur général de l'Expansion des marchés
(vacant)

Le directeur pour l'Amérique du Nord
Paul Asselin

Le directeur pour l'Europe
Paul-Émile Blouin

Le directeur pour l'Afrique, l'Amérique latine,
l'Asie et l'Océanie
(vacant)